

Fiche de poste Conseiller Pédagogique Départemental Langues et Cultures régionales

Fonctions et missions du conseiller pédagogique du premier degré

- Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 (B.O. n°30 du 23 juillet 2015)
- Décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 portant modification du décret n°2008-775 du 30 juillet 2008

Le/la conseiller(ère) pédagogique exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge du dossier langues et cultures régionales dont il/elle est le collaborateur/trice direct (e). Son action s'inscrit dans le cadre du projet académique décliné à l'échelle départementale.

Profil

Le poste est ouvert prioritairement aux enseignants titulaires d'un CAFIPEMF option Langues et cultures régionales. Il est néanmoins ouvert : aux enseignants titulaires d'un CAFIPEMF sans option et d'une certification reconnue en occitan ; aux enseignants 1^{er} et 2nd degrés recrutés par concours externe spécial en langue régionale occitane qui s'engagent à se présenter à la certification manquante requise durant cette année CAFIPEMF ou CAFFA

Missions

A. Accompagnement des équipes pédagogiques

- Le/la conseiller(ère) pédagogique assure l'accompagnement professionnel des professeurs des écoles et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement en particulier de la LCR, des projets de classe, de cycle ou d'école. Il/elle les accompagne sur leur lieu d'exercice ;
- Il/elle accompagne le développement d'actions culturelles occitanes dans les écoles et établissements du département ;
- Il/elle impulse des projets interdisciplinaires d'apprentissage, centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles ;
- Il/elle situe toujours son action au service d'une meilleure réussite scolaire de tous les élèves pour l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Il/elle favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants qu'il/elle accompagne dans l'appropriation de ressources documentaires destinées aux enseignants, aux parents et aux élèves ;
- Il/elle inscrit son action dans le projet départemental et académique.

B. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants

- Il/elle assure la formation (didactique et pédagogique) des professeurs et des équipes engagés dans l'enseignement de la langue et culture régionale (sensibilisation et bilinguisme) ;
- Il/elle conçoit et met à disposition des ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents ...) incluant celles relatives à l'évaluation des compétences et à l'exposition à la langue des élèves ;
- Il accompagne les professeurs des écoles stagiaires ou débutants notamment ceux issus du concours spécial LCR ;
- Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants en particulier en LCR ;
- Formateur/trice polyvalent (e), il/elle fait bénéficier les enseignants des écoles maternelles et élémentaires de son expertise pédagogique portant sur l'enseignement des langues et cultures régionales. Par un regard objectif, son aide et ses conseils, il amène les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles.

- Ces actions visent à traiter des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation, en particulier dans l'enseignement des langues vivantes régionales ;
- Les formations peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles, en exploitant les possibilités offertes par les outils numériques, les parcours de formation à distance et la mutualisation des ressources pédagogiques visant à renforcer l'efficacité des pratiques d'enseignement.
- Il/elle contribue à la formation de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan départemental, académique ou national.
- Il participe à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans l'habilitation.

C. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

- Le/la conseiller(ère) pédagogique met en œuvre la politique départementale pour structurer et développer l'enseignement de la langue et culture régionale (occitan) dans le 1^{er} degré.
- Il/elle intervient auprès des principaux et des proviseurs pour l'organisation, l'accompagnement de projets ; le renforcement de la continuité et de la cohérence entre les degrés d'enseignement, en priorité sur les sites bilingues.
- Il/elle contribue au fonctionnement, au développement et à la coordination des sites dans lesquels la langue et la culture régionale (occitan) est déjà enseignée
- Il/Elle promeut l'émergence de nouveaux sites d'enseignement : information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les partenaires dans le cadre de la carte départementale des langues.
- Il/elle participe également en lien avec l'IEN chargé du dossier numérique au développement des usages en particulier, en lien avec LVER et numérique.
- Le/la conseiller (ère) pédagogique peut participer à la conception de sujets d'examen, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément, à des groupes de travail départementaux, académiques, ou nationaux.
- Il prend part aux tâches administratives qui lui sont confiées.
- Il/elle contribue à l'actualisation de la carte départementale pour le pilotage du dossier.
- Il/elle contribue au suivi d'actions partenariales avec les collectivités territoriales et l'Office public de la langue occitane dans le cadre des conventionnements en vigueur.
- Responsable de tous les dossiers en lien avec ses missions de CPD

Conditions et organisation du service

Conformément à la circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015, le service du conseiller pédagogique en circonscription s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires (soit 1607 heures). Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire. La charge de travail dépasse donc le simple cadre des heures scolaires. Ce poste nécessite de la disponibilité.

Procédure à suivre pour candidater

Les personnes intéressées adressent leur candidature accompagnée d'un CV et de leur dernier rapport d'inspection ou compte-rendu du rendez-vous de carrière **au plus tard le lundi 29 mars** à l'Inspecteur de sa circonscription et au service du personnel ddp.gestcol@ac-toulouse.fr.

Les entretiens se tiendront le mercredi 7 avril après-midi. L'horaire vous sera communiqué le vendredi 2 avril.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant la fiche de poste, vous pouvez prendre l'attache de l'IA-Dasen du Lot cabinet46@ac-toulouse.fr Tél : 05 67 76 54 86